

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
COMMUNE DE SOMMERAU

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°1 / 2025 EN DATE DU 22 JANVIER 2025 A 19H30**

Nombre de conseillers élus :23
Nombre de conseillers en fonction :23
Quorum :12

Nombre de conseillers présents en séance : 13 Nombre de Votants : 21 dont 8 procurations (points 1 et 2)
Nombre de conseillers présents en séance : 14 Nombre de Votants : 22 dont 8 procurations (à partir du point 3)

Date de convocation : 16/01/2025 par le maire LORENTZ Bruno
Date de publication sur le site internet communal : 27/01/2025
Date affichage liste des délibérations : 27/01/2025
Date de transmission au contrôle de légalité : 27/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, à Allenwiller, salle de la mairie, sous la présidence de LORENTZ Bruno, Maire.

Étaient présents :

LORENTZ Bruno.....	Maire
HEIM Claude	1er adjoint et maire délégué de Birkenwald
JAEGER Jacqueline	2ème adjointe et maire délégué d'Allenwiller
PAULEN René	3ème adjoint
ANDRES Jean-Jacques	Conseiller municipal
CHAMPEL Jean-Marc	Conseiller municipal
ENGEL Isabelle.....	Conseillère municipale
FRIEDRICH Jean-Louis	Conseiller municipal
GUNTHNER Patricia.....	Conseillère municipale
GUTH Julien	Conseiller municipal
LORENTZ Béatrice	Conseillère municipale et Maire délégué de Singrist
OSTERMANN Céline.....	Conseillère municipale
ROTH Larissa	Conseillère municipale (entrée au point 3)
WAGNER Sabine.....	Conseillère municipale

Absents excusés :

AUER Maurice.....	5ème adjoint et maire délégué de Salenthal (procuration à Jean-Louis FRIEDRICH)
ANTONI Cathy	4ème adjoint (procuration à Patricia GUNTHNER)
BRUNNER Bruno.....	Conseiller municipal (procuration à Bruno LORENTZ)
ECK Guy.....	Conseiller municipal (procuration à Claude HEIM)
FRIEDERICH Vanessa.....	Conseillère municipale (procuration à Béatrice LORENTZ)
MOEBEL Christelle	Conseillère municipale (procuration à Jacqueline JAEGER)
RENAULT Stéphane.....	Conseiller municipal (procuration à Céline OSTERMANN)
SCHALL Véronique.....	Conseillère municipale (procuration à Julien GUTH)

Absente non excusée :

KIEFFER Josiane.....	Conseillère municipale
----------------------	------------------------

Assistaient en outre à la séance :

KALCK Pascale	Attachée territoriale principale – secrétariat
RIEHL Aurélie	Adjointe administrative – secrétariat
SCHNEPP Eric.....	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe - service technique

Secrétaire de séance : Patricia GUNTHNER, assistée de KALCK Pascale

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2) Adoption procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 03/12/2024
- 3) Aménagement Cour école – Travaux et subventions
- 4) Location des salles
 - a. Salle de la Waldbuhn – demande gratuité de la salle – Ecole de Musique Crescendo
 - b. Salles de Salenthal et de Singrist - Forfait charges
- 5) Opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers » - Reconduction et pérennisation
- 6) Motion – Ressources Humaines - Préservation budget
- 7) Finances
 - a. Demande de subvention Association Pro-Patria
 - b. Société Publique Locale « Saverne Cultures et loisirs » - Actionnariat – Cinécubic Saverne
- 8) Urbanisme - Informations
- 9) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire
- 10) Informations diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19H30, salue les membres présents et donne lecture des procurations.

La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer valablement. Il présente, au nom du conseil municipal, ses plus sincères condoléances à M. AUER Maurice pour le décès de sa maman et à Mme KIEFFER Josiane pour le décès de sa belle-maman. Le conseil municipal procède ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DCM 2025-01 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme Patricia GUNTHNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Pascale KALCK.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2025-02: Adoption Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 03/12/20224

Point 2

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 décembre 2024 transmis aux Conseillers avant la réunion est soumis à l'assemblée pour adoption.

M. PAULEN souhaite que soit rajouté la demande qu'il avait formulée à savoir que, compte tenu de l'aspect des sapins (communaux) en décoration extérieure, il propose que la commune plante des sapins sur un terrain communal. Ils pourront servir, plus tard, à ce genre de décoration. Ils seront plus esthétiques et ne seront pas à couper dans la forêt communale de Sommerau.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 décembre 2024 est approuvé., sans autre observation.

Pour : unanimité

Contre : --

Abstention : -

DCM 2025-03 : Aménagement Cour école – Travaux et subventions
--

Point 3

Rapporteurs : MM. Julien GUTH et Jean-Jacques ANDRES

MM. Julien GUTH et Jean-Jacques ANDRES souhaitent tout d'abord remercier l'ensemble des participants (commission « cour école », équipe pédagogique, représentant de l'Académie, représentants des parents d'élèves...) aux différentes réunions de travail et aux visites d'autres sites qui ont permis d'aboutir à un consensus et donc de proposer ce soir un projet d'aménagement de la cour de l'école de Sommerau qui répond aux enjeux et aux besoins actuels. Ce projet d'aménagement sera une référence au niveau académique d'après les dires de M. Philippe BIRON, représentant académique dans la circonscription de Saverne.

Mme la Conseillère ROTH Larissa entre en séance.

Grâce à quelques diapositives, une présentation du projet a lieu par MM. GUTH Julien et ANDRES Jean-Jacques :

Objectifs du projet :

Créer un réaménagement de la cour pour répondre aux enjeux climatiques actuels tout en participant activement au projet pédagogique des enseignantes.

Améliorer l'attractivité de notre école et la faire rayonner pour démontrer que SOMMERAU reste une commune à la pointe

Fédérer nos quatre communes déléguées et sa population en proposant un projet collaboratif associant les utilisateurs et les décideurs afin de répondre aux enjeux du bien vivre ensemble

En effet, « La cour d'école doit à la fois répondre aux besoins des enfants et constituer un élément du milieu scolaire. »

Principe du projet :

Désimperméabiliser les revêtements de sol en créant des espaces végétalisés pour favoriser l'écoulement de l'eau

Lutter contre la réverbération des rayons solaires et contribuer au confort d'été

Créer des espaces dédiés à des pratiques spécifiques : la place du savoir, la lisière paisible, la piste des champions, le stadium, le parc des aventuriers ...

Créer une appropriation de la cour par l'ensemble des utilisateurs et permettre à la cour d'être un lieu tampon entre le monde extérieur et l'école

En effet, « La cour, un lieu frontière entre l'imaginaire et le réel »

Projet d'aménagement proposé (partie Sud) :



Après un tour de table, un assentiment concernant la réalisation d'aménagement de la cour de l'école se dégage. Le budget très important impose la prudence et l'obtention des subventions (qui devra mobiliser tout le conseil) sera le déclencheur à la réalisation des travaux.

Quant à la question de l'entretien après travaux (évoqué par Mme GUNTHNER Patricia), MM. Julien GUTH et Jean-Jacques ANDRES précisent que dans les écoles visitées les élèves sont mis à contribution et que certains endroits peuvent être traités en copeaux de bois qui nécessitent peu d'entretien.

Mme GUNTHNER Patricia demande si le travail sur l'avant-projet réalisé par Wescap a fait l'objet d'une demande de subvention en amont ? Les factures ne peuvent généralement plus être prises en compte lorsque la mission a été réalisée. M. Julien GUTH répond que non mais qu'il va se renseigner auprès des partenaires financiers potentiels

Par ailleurs, le projet représentera une augmentation de 33% des espaces verts (calcul de Wescap), précision rapportée par M. Eric SCHNEPP.

Décision du Conseil Municipal :

Vu la présentation de ce jour,

Vu les débats intervenus,

Sur proposition de la Commission « Cour d'école »

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE la réalisation de l'opération « Aménagement de la cour de l'école de Sommerau »

Pour : 21

Contre : 1 - Bruno BRUNNER (par procuration)

Abstention : 0

- FIXE le un coût prévisionnel fixé à 465 000 € HT (558 000 € TTC)
- FIXE le montant maximum de la part communale à 150 000 € HT
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus :

Dépenses		Recettes	
Travaux préparatoires	13 340,00 €	Subvention DETR (minimum attendu 35%)	162 750,00 €
Travaux de terrassement	31 231,50 €		
Assises de chaussée	14 860,80 €		
Réseaux	24 400,00 €	Autofinancement maximum (32,25%)	150 000,00 €
Bordures et revêtements	84 990,00 €		
Serrurerie	11 200,00 €		
Mobilier	48 330,00 €		
Plantation	38 228,00 €	Autres subventions à mobiliser (Agence Eau, CeA, Région, Agence du sport,...) (32,75%)	152 250,00 €
Aires de jeux	65 250,00 €		
Total Travaux zone Sud :	331 830,30 €		
Travaux de terrassement	14 360,00 €		
Assises de chaussée	2 856,00 €		
Bordures et revêtements	7 350,00 €		
Mobilier	6 000,00 €		
Plantation	25 537,00 €		
Déambulation	2 880,00 €		
Total Travaux zone Nord :	58 983,00 €		
Fondation	7 000,00 €		
Charpente	15 000,00 €		
Toiture bac acier	18 000,00 €		
Total Préaux :	40 000,00 €		
Total Travaux : 430 813,30 €			
Maîtrise d'œuvre (phase AVP/APD)	9 750,00 €		
Maîtrise d'œuvre (phase travaux)	14 950,00 €		
Essais de perméabilité préalables	1 495,00 €		
Consultation entreprises	1 500,00 €		
Divers (SPS, Contrôle technique...) et imprévus	6 491,70 €		
Total opération	465 000 €	Total recettes	465 000 €

- AUTORISE le Maire à signer les documents dans le cadre des demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet
- CHARGE M. le Maire de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025 (opération 109001 Ecole de Sommerau).

Pour : unanimité

Contre : --

Abstention : -

M. RENAULT Stéphane (par procuration) soulève le problème du stationnement et la cohabitation des véhicules (véhicules légers, bus, poids lourds ...) sur le parking actuel de l'école. Une réflexion sera engagée sur la mise en place d'un sens de circulation et des règles d'utilisation....

DCM 2025-04 : Location des salles

DCM 2025-04.1 : Salle de la Waldbuhn – demande gratuité de la salle – Ecole de Musique Crescendo

Point 4.1.

Rapporteur : Jacqueline JAEGER

L'école de musique Crescendo de Dettwiller, Monswiller, Saverne organise, à la salle de la Waldbuhn à Allenwiller, le vendredi 24 janvier 2025 un spectacle intitulé « ITO au pays des sons » et qui s'adresse au jeune public à partir de 3 ans et plus particulièrement aux élèves des classes de maternelles. Ce spectacle est gratuit. Il s'inscrit dans le cadre de la démarche d'Education Artistique et culturelle menée conjointement par l'Ecole de Musique Crescendo et par la Communauté de communes du Pays de Saverne. Deux représentations gratuites auront lieu l'une à 10h45 et l'autre à 14h30, pour les scolaires. Les classes (PS, MS, GS, et CP) du groupe scolaire de Sommerau participeront prioritairement à ce spectacle. Une troisième représentation, également gratuite et « tout public » aura lieu à 18H15.

Il est sollicité une gratuité de la location de la salle. Les charges (chauffage, eau, électricité) ainsi que la scénographie seront à la charge du locataire.

M. RENAULT Stéphane (par procuration) propose une gratuité totale (location et charges).

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité de la salle. Les charges et la scénographie seront à payer.

Pour : unanimité

Contre : --

Abstention : -

- Dit que le remboursement sera possible jusqu'à 60 jours avant la manifestation sur production d'un justificatif

Pour : *unanimité*

Contre : --

Abstention : -

DCM 2025-04.2.2 : Salle de Singrist

Point 4.2.2.

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de facturer un forfait (eau/assainissement/électricité) et un forfait chauffage et fixe donc comme suit les nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} février 2025 :

Salle FESTMATT SINGRIST		Tarifs de location		
Désignation	Tarifs	Forfait nettoyage complémentaire si nécessaire	CHARGES	
Salle	Week-end	300 € 400 €	Sol. WC, Plans de travail 180 €	200 €
	1 journée (en semaine)	150 € 200 €		
	1 journée (association)	70 € 150 €	relavage vaisselle	
	loc. horaire**	12 €		
	mise à disposition vaisselle	50 €		

* **Tarifs appliqués aux bénéficiaires domiciliés hors Sommerau.**
 ** Frais électricité, eau et chauffage compris.

Il revalide les autres conditions prévues dans des délibérations antérieures soit :

- Autorise la signature des conventions sur ces bases (par le Maire ou le responsable des salles)
- Autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants
- Décide d'accorder, aux associations locales, une gratuité par an (dans l'une des quatre salles) pour une manifestation (les charges seront à régler en sus) ainsi que pour la tenue de leur Assemblée Générale (aucune facturation de charges)
- Dit que ce tarif s'appliquera pour les conventions déjà signées et retournées (location à intervenir) – un avenant sera donc signé pour permettre l'application de la présente délibération
- Dit que la facturation (location et charges) sera établie dès le retour de la convention signée. Les autres frais éventuels (casse, nettoyage en sus....) seront facturés après la location au vu de l'état des lieux

- Dit que le remboursement sera possible jusqu'à 60 jours avant la manifestation sur production d'un justificatif

Pour : unanimité

Contre : --

Abstention : -

<p>DCM 2025-05 : Opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers – Reconstitution et pérennisation</p>
--

Point 5

Rapporteur : Patricia GUNTHNER

Mme GUNTHNER rappelle que depuis 2021, le Conseil municipal a instauré une aide financière destinée à l'achat d'arbres fruitiers :

- ❖ Période 2021/2022 : 17 demandes pour 40 arbres soit une subvention de 290 €
- ❖ Période 2022/2023 : 9 demandes pour 26 arbres soit une subvention de 165 €
- ❖ Période 2023/2024 : 2 demandes pour 6 arbres soit une subvention de 65 €
- ❖ Période 2024/2025 (à ce jour) : 5 demandes pour 15 arbres soit une subvention de 185 €

Le Conseil est appelé à débattre sur la reconstitution de cette aide et des modalités d'obtention.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ❖ de maintenir **de façon pérenne** l'opération « Subvention pour acquisition arbres fruitiers »
- ❖ de fixer comme suit les modalités d'obtention :
 - Conditions à remplir : Habiter ET planter à Sommerau (parcelles à communiquer)
 - Montant de l'aide :
 - 15 € pour les arbres hautes-tiges
 - 10 € pour les arbres demi-tige, les quenouilles et les scions
 - Maximum 3 arbres / an / famille
 - Une demande peut être effectuée tous les ans
 - Période 01/06/n au 31/03/n+1 (date de facture faisant foi)
 - Enveloppe annuelle pour l'opération : 1500 €

Les crédits nécessaires seront prévus aux budgets respectifs (article 65741). Les dossiers de demandes seront disponibles à la mairie et pourront être téléchargés sur le site de la commune.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

M. GUTH Julien propose, si l'enveloppe annuelle n'est pas atteinte, de mettre en place une opération « 1 naissance dans l'année = 1 arbre planté ».

DCM 2025-06 : Motion – Ressources Humaines - Préservation budget

Point 6

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Le Centre de Gestion du Bas Rhin nous a transmis une motion qu'il a adoptée et demande aux collectivités de l'adopter également.

MOTION

Le Maire, les Adjoints et l'ensemble des Conseillers Municipaux de la commune de Sommerau

Constatant les analyses et constats établis par le rapport du Conseil d'Orientation des retraites de juillet 2024, relatif à la dégradation de la situation financière du régime de la CNRACL,

Constatant les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées,

Constatant que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ses cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs (73,3%) et les cotisations des agents (26,5%), alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans, à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SNCF, Banque de France, clercs de notaires...),

Constatant qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022 ; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50% des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale,

Constatant que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 4% par an pour chacune des trois années à venir (2025, 2026 et 2027),

SOLLICITE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

- D'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général
- De renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité,
- De reconsidérer la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 4 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également

compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et des carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

DCM 2025-07 : Finances

DCM 2025-07.01 : Demande de subvention Association Pro-Patria

Point 7.1.

Rapporteur : Bruno LORENTZ

La commune a été saisie, par l'Association Pro-Patria d'une demande de participation financière aux frais de carburant pour le convoi historique lors de la cérémonie à Birkenwald – 80^{ème} anniversaire de la libération – Inauguration borne de Koufra. Montant sollicité 100 €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

M. GUTH Julien se dit très gêné par cette demande. En effet la cérémonie s'est déroulée sans que la population y ait été associée et sans possibilité de partage de ce devoir de mémoire. Il rappelle que la commune a déjà versé une subvention de 500 € pour la borne.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 € (cent Euros) à l'association Pro-Patria au titre d'une participation aux frais de carburant.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2025 (article 65748).

Pour : 18

Contre : ---

Abstention : 4 – Julien GUTH, Stéphane RENAULT (par procuration), Larissa ROTH, Véronique SCHALL (par procuration)

DCM 2025-07.02 : Société Publique Locale « Saverne Cultures et Loisirs » - Actionnariat- Cinécubic Saverne

Point 7.2.

Rapporteur :

La commune a été saisie d'une proposition d'actionnariat au sein de la société publique locale « Saverne Cultures et Loisirs » portant la gestion du cinéma, le Ciné Cubic (de Saverne). Montant minimum de 1000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point dans l'attente d'avoir des éléments financiers complémentaires.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2025-08 : Urbanisme - Informations

Point 8

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'ALLENWILLER - Rapporteur : JAEGER Jacqueline

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				
COMMUNE DE SOMMERAU	Lieu dit : Kleinbirkfeld	DP 06700422R0019 M01	Extension et remaniement intérieur	ACCORD LE 06/12/2024
BRUNET AMELIE	1 rue Jean Theodore Gerold	DP 06700424R0091	Remise en état d'une toiture	ACCORD LE 16/12/2024
MARTZOLFF JACKY	25 rue de la Bergerie	DP 06700424R0090	Pose d'une pergola	ACCORD LE 20/12/2024
SCI DES FONTAINES	43 rue Principale	DP 06700425R0001	Changement des menuiseries	ACCORD LE 14/01/2025
SCHWAB REGINE	10 rue de Marmoutier	DP 06700424R0085	Pose d'une piscine	ACCORD LE 20/01/2025
<u>Certificat d'urbanisme</u>				
MAITRE CRIQUI-MARX	23 rue de la Ceinture	CU 06700424R0023	En vue d'une vente de terrain	SIMPLE ENFORMATION LE 16/12/2024
MAIRRE MANTZ AURELIE	Lieu-dit Hermannspiess	CU 06700424R0025	En vue de la vente du terrain	SIMPLE INFORMATION LE 06/01/2025
MAITRE MANTZ AURELIE	1 rue d'Obersteigen	CU 06700424R0024	En vue de la vente de la maison	SIMPLE INFORMATION LE 06/01/2025
MAITRE CRIQUI-MARX	20 rue de Romanswiller	CU 06700425R0002	En vue de la vente de la maison	SIMPLE INFORMATION LE 20/01/2025

Commune-déléguée de BIRKENWALD - Rapporteur : Claude HEIM

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclaration préalable</u>				
WALTER LILIANE	2 rue du Heidenkopf	DP 06700424R0080	Rénovation de la toiture + changement de 2 velux	ACCORD LE 10/12/2024
<u>Certificat d'urbanisme</u>				
MAITRE CRIQUI	4 chemin de l'Etang	CU 06700425R0001	En vue de la vente de maison	SIMPLE INFORMATION LE 20/01/2025

Commune-déléguée de SALENTHAL - Rapporteur : AUER Maurice
Néant

Commune-déléguée de SINGRIST- Rapporteur : PAULEN René

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
<u>Déclarations préalables</u>				
LERCH MORGAN	4c rue des Jardins	DP 06700424r0086	Construction d'une terrasse sur pilotis	ACCORD LE 16/12/2024
BOEHM MARIELLE	36 rue du 21 Novembre	DP 06700424R0089	Changement des menuiseries	ACCORD LE 16/12/2024
<u>Certificat d'urbanisme</u>				
MAITRE RACLE BRIGITTE	Lieur dit : Weinbuckel	CU 06700424R0026	En vue d'une vente de terrain	ACCORD LE 07/01/2025
HALFTERMEYER FABIEN	Rue du Tunnel	CU 06700425R0003	En vue d'une construction d'une maison individuelle	SIMPLE INFORMATION LE 20/01/2025

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de ces communications.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2025-09 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Point 9

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
13/12/2024	2024-15	23 rue de la Ceinture - Allenwiller	Pas de préemption
23/12/2024	2024-16	1 rue d'Obersteigen - Allenwiller	Pas de préemption
08/01/2025	2025-01	20 rue de Romanswiller - Allenwiller	Demande annulée
10/01/2025	2025-02	35 rue du 21 Novembre - Singrist	Pas de préemption
17/01/2025	2025-03	4 Chemin de l'Etang - Birkenwald	Pas de préemption
17/01/2025	2025-04	Rue de Romanswiller – Allenwiller Section 1 Parcelle 324	Pas de préemption
17/01/2025	2025-05	Rue de Romanswiller – Allenwiller Section 1 Parcelle 57	Pas de préemption
20/01/2025	2025-06	20 rue de Romanswiller - Allenwiller	Pas de préemption

2) Marchés

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseur	Montant € HT
	ETAT NEANT	

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

Pour : unanimité

Contre : --

Abstention : ---

DCM 2025-10 : Informations Diverses

Point 10

M. LORENTZ Bruno rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu ce dimanche 26 janvier à 10h30 à la salle de la Waldbuhn à Allenwiller.

M. GUTH Julien fait part d'une remarque d'un habitant d'Allenwiller concernant le stationnement des poids lourds dans les rues. Ne faudrait-il pas envisager de réglementer ?

M. le Maire lui répond qu'il a autorisé deux chauffeurs à garer leur camion respectivement sur le parking arrière de la mairie d'Allenwiller (suite à des problèmes de siphonage) et dans la rue de Jetterswiller (pour des raisons d'astreinte). Il est également confirmé que la structure du parking est compatible avec le stationnement des camions.

M. GUTH souhaite faire part de ce qu'il appellerait un dysfonctionnement de la commission des travaux. Pour lui, elle ne remplit pas ses attributions (cf PV du 03/12/2024).

M. HEIM, Vice-président de la commission des travaux lui répond que la commission se réunit autant de fois que nécessaire et qu'en ce qui concerne l'aménagement de la cour de l'école, une commission ad hoc a été créée.

M. le Maire précise que la commission des travaux sera appelée à se réunir prochainement concernant notamment les projets à venir (oratoire de Singrist, accès église...).

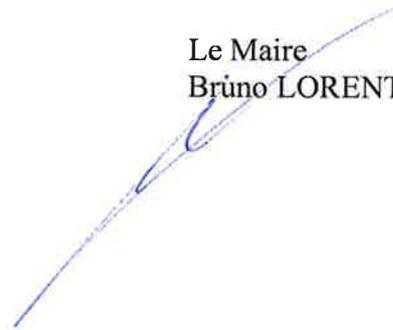
M. GUTH poursuit en signalant qu'il a demandé des documents techniques (plan, programme...) qu'il n'a pas obtenus à ce jour. Pour lui il faut régler ces dysfonctionnements et travailler ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé (point 2025-01 à point 2025-10) et aucune question posée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 Heures.

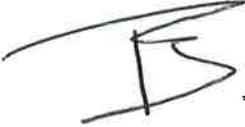
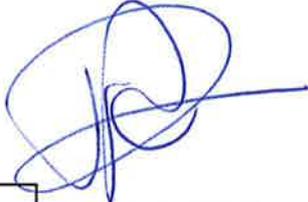
Le secrétaire de séance
Patricia GUNTHNER



Le Maire
Bruno LORENTZ



CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMERAU
LISTE DE PRESENCE
SÉANCE DU 22 JANVIER 2025

 ANDRES Jean Jacques	<i>à Patricia</i> GUNTNER ANTONI Cathy	<i>à Jean-Louis</i> FRIEDRICH AUER Maurice	<i>à Bruno</i> LORENTZ BRUNNER Bruno
 CHAMPEL Jean-Marc	<i>à Claude</i> HEIM ECK Guy	 ENGEL Isabelle	<i>à Béatrice</i> LORENTZ FRIEDRICH Vanessa
 FRIEDRICH Jean-Louis	 GUNTNER Patricia	 GUTH Julien	 HEIM Claude
 JAEGER Jacqueline	<i>NE</i> KIEFFER Josiane	 LORENTZ Béatrice	 LORENTZ Bruno
<i>à Jacqueline</i> JAEGER MOEBEL Christelle	 OSTERMANN Céline	 PAULEN René	<i>à Béatrice</i> OSTERDANN RENAULT Stéphane
 ROTH Larissa	<i>à Julien</i> GUTH SCHALL Véronique	 WAGNER Sabine	

P Procuration